

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation d'Alberta," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 41. Après "imposera" insérez les paragraphes suivants:

2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au Gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine pendant deux mois, dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal."

3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au Gouverneur en conseil.

Page 3, ligne 26. Retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation de Calgary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 47. Après "imposera" insérez les deux paragraphes suivants:

"2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au Gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine, pendant deux mois dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal."

"3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au Gouverneur en conseil."

Page 3, ligne 27. Retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.